

Handicap, logement, PSC, Prest'Agri : des chantiers engagés, des attentes à concrétiser

Groupe de travail DOETH et action sociale du 15 octobre 2026

Ce GT était présidé par Flora CLAQUIN, cheffe du service des ressources humaines (SHR), les présentations étaient assurées par les agents du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) et la présidente de l'ASMA, en ce qui les concernent.

FO Agriculture était représentée par : Mathieu Pinson, Nathalie Bertrand, Catherine Hobeniche

Contexte

Le groupe de travail du 15 octobre 2026 portait sur **deux politiques de soutien aux agents et à leurs familles** : la **politique handicap**, avec le bilan de la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH), et l'**action sociale**, avec le bilan 2025 et les perspectives.

L'ordre du jour était très dense :

- **bilan de l'ASMA,**
- **protection sociale complémentaire (PSC),**
- **logement,**
- **restauration collective,**
- **prestations sociales,**
- **projet d'outil numérique Prest'Agri**
- **aides de « secours ».**

L'administration a affirmé sa volonté de préserver ces dispositifs malgré un contexte budgétaire contraint. Elle a aussi rappelé que les élections professionnelles de décembre 2026 mobilisent fortement les services, et que les élections 2027 aux conseils d'administration des ASMA sont en préparation avec la structure partenaire. Une nouvelle cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale est en poste depuis trois jours ; l'administration a remercié les agents du bureau, notamment pour le traitement des aides exceptionnelles après le cyclone Chido à Mayotte.

Table des matières

Politique handicap et bilan de la DOETH.....	3
Plan handicap et inclusion 2026-2029.....	3
Chiffres de la déclaration.....	3
Échanges.....	4
Bilan 2025 de l'ASMA.....	5
Ce qu'a présenté l'association.....	5
Échanges.....	5
Protection sociale complémentaire (PSC).....	6
Présentation.....	6
Discussions.....	6
Logement des agents du MAASA.....	7
Bilan 2025.....	7
Perspectives.....	7
Échanges.....	7
Prestations sociales 2025.....	8
Présentation.....	8
Échanges.....	9
Prest'Agri : le futur outil de gestion des prestations.....	9
Présentation.....	9
Échanges.....	9
Les « secours » - Aides aux agents en difficultés financières.....	10
Présentation.....	10
Échanges.....	10
Conclusion et analyse FO.....	11

Politique handicap et bilan de la DOETH

Plan handicap et inclusion 2026-2029

L'administration a rappelé que le nouveau plan handicap et inclusion 2026-2029, sixième du nom, a été voté à l'unanimité au CSA ministériel de mars. Il prolonge quinze ans d'actions (maintien dans l'emploi, recrutement, inclusion, accessibilité) et affiche de nouvelles ambitions pour un environnement de travail accessible et adapté. Les organisations syndicales ont été associées à son élaboration. La version « maquette » doit être diffusée très prochainement à l'ensemble des agents.

Chiffres de la déclaration

La déclaration, réalisée fin avril, repose sur les effectifs au 31 décembre 2025 et exclusivement sur les données du SIRH ministériel : la qualité de la saisie par les gestionnaires RH de proximité est donc déterminante.

- Le ministère compte **1 669 bénéficiaires** de l'obligation d'emploi, pour un **taux d'emploi de 5,54 %** : une hausse modeste (environ 103 agents en solde net), mais toujours inférieure à l'objectif de 6 %.
- Ce solde masque un mouvement ample : 305 agents sont entrés dans le recensement (46 recrutements, 166 agents en poste nouvellement reconnus, 93 profils actualisés) et environ 200 en sont sortis. Parmi les sorties, environ **90 départs à la retraite**, un chiffre en hausse chaque année.
- Le dénominateur (effectif total rémunéré) a progressé de 3 % cette année. À effectif constant, le taux aurait atteint 5,85 % : la hausse des effectifs tire mécaniquement le taux vers le bas.
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) représente 87 % des justificatifs (84 % l'an dernier). Les justificatifs à titre illimité progressent, ce qui évite des renouvellements fastidieux.
- **L'âge moyen des bénéficiaires est de 52 ans**, contre 48 ans pour l'ensemble des agents. Parmi les plus de 55 ans, près de la moitié ont au moins 60 ans.
- Les bénéficiaires sont à 66 % des femmes (62 % il y a deux ans).
- Un nouvel indicateur, lié à la stratégie « Ambition 2030 » du FIPHFP (6 % dans chaque catégorie d'emploi d'ici 2030), place la catégorie A à 3,65 %.

L'administration a comparé la situation aux autres versants : la fonction publique territoriale serait autour de 7,7 %, la fonction publique hospitalière a franchi les 6 % cette année, et la fonction publique de l'État reste en retard.

Échanges

Pyramide des âges. Les représentants des personnels ont alerté sur le vieillissement des bénéficiaires : si les recrutements et les nouvelles reconnaissances ne compensent pas les départs, le taux d'emploi risque de reculer. L'administration reconnaît cette évolution et dit suivre les départs.

Enseignement technique agricole. Un représentant a pointé le retard du programme 143, pourtant majoritaire en effectifs, et proposé de s'appuyer sur les données relatives aux contractuels enseignants pour bâtir un véritable outil de pilotage national, le dispositif de recrutement sur initiative locale dépendant trop de la sensibilité de chaque direction. L'administration a répondu que le recrutement sur initiative locale (ouverture d'un poste de titulaire à la demande des établissements, sur candidature d'enseignants contractuels en poste) restait le dispositif spécifique, avec une ouverture à d'autres postes que l'enseignement, et que le secrétaire général était intervenu auprès des chefs de SRFD. Aucun outil de pilotage national n'a été annoncé.

Handicap survenu en cours de carrière. FO a demandé combien d'agents avaient fait reconnaître un handicap apparu pendant leur carrière, et quelle part était liée à l'activité professionnelle, en soulignant que certains agents renoncent à demander ou renouveler leur reconnaissance à cause de la complexité des démarches. L'administration indique que 166 agents en emploi ont été nouvellement reconnus (en hausse depuis trois ans) et que la réalité est sans doute bien supérieure, la déclaration restant volontaire. Les non-renouvellements tiennent soit à un besoin jugé inexistant, soit à une procédure trop longue ; la stigmatisation joue aussi. Elle oriente vers les assistants de service social, les référents et ambassadeurs handicap et les gestionnaires RH de proximité.

Accidents du travail et maladies professionnelles. Les représentants ont regretté l'absence de données sur les basculements vers le handicap après accident ou maladie professionnelle. L'administration cite environ 90 bénéficiaires de l'allocation temporaire d'invalidité, observe que peu d'agents victimes d'accident du travail ont une RQTH, et rappelle que la déclaration relève du choix de la personne.

Au-delà des chiffres. Les organisations ont plaidé pour une approche qualitative : risque de pousser des agents à constituer un dossier pour alimenter le taux, situations de santé mentale mal accompagnées, agents en télétravail pour handicap isolés du collectif, message à faire passer aux cadres sur le fait que ces agents restent en activité. L'administration rappelle que le plan prévoit aussi la sensibilisation des collectifs de travail, la formation des managers, l'accueil d'un agent en situation de handicap et un réseau de référents et d'ambassadeurs.

Aménagements de poste. 161 bénéficiaires d'un aménagement financé l'an dernier (124 un an plus tôt), pour environ 400 000 € par an (crédits ministériels et FIPHFP). L'administration insiste sur la nécessité de mieux faire connaître ces dispositifs.

Référents et ambassadeurs handicaps. Il a été signalé que, dans certains établissements agricoles, des ambassadeurs ne peuvent pas renouveler leur lettre de mission au motif qu'un référent est déjà désigné. Les représentants ont rappelé que les deux fonctions sont complémentaires. L'administration a pris note et rappellera cette distinction dans ses actions de sensibilisation.

Bilan 2025 de l'ASMA

Ce qu'a présenté l'association

Placé sous le mot d'ordre « faire vivre le droit aux vacances », le bilan s'ouvre sur les 90 ans des congés payés, que l'ASMA juge menacés par des coupes budgétaires répétées. Sa conclusion est posée dès le départ : rien ne peut vivre sans le soutien financier du ministère, l'action sociale étant un droit qui exige un effort budgétaire.

- **Des moyens en forte baisse** : les associations locales ont subi une baisse de 17 % de leurs subventions (plus de 260 000 € de perte) et l'ASMA nationale a réduit de 13 % le financement de ses activités. La subvention complémentaire exceptionnelle, annoncée à 165 000 € en décembre 2024, a finalement été versée à 115 000 € en octobre 2025. Le site de Mimizan a été rétrocédé au ministère au 1er juillet. Le fonds de roulement, à peine 20 % en 2024, est remonté vers 30 %.
- **Une activité qui recule** : le nombre de dossiers acceptés baisse de 28 % (30 % de journées offertes en moins), alors que les dossiers déposés ne reculent que de 6 % : la demande tient mieux que l'offre. Le **taux d'acceptation chute de 87 % à 66 %**. Le refus touche 61 % des dossiers voyages, 33 % des séjours et 29 % de la jeunesse. La présidente parle d'un « sentiment terriblement amer », surtout pour les jeunes qui ne partent pas en colonie.
- **Les plus modestes en première ligne** : la baisse des dossiers acceptés touche surtout les revenus modestes et intermédiaires, alors que les dossiers aux taux de subvention les plus faibles reculent beaucoup moins. L'objectif de mixité sociale est donc menacé.
- **Les activités** : les séjours touchent le plus de bénéficiaires (3 974 participants) ; la jeunesse pèse près de la moitié du coût net, avec une faible participation des familles (34 %), présentée comme un choix politique assumé. Les agents actifs représentent 80 % des dossiers, les retraités 8 %.
- **Le prêt social** : 76 % des 45 demandes accordées, pour 54 200 € (environ 1 594 € par dossier), avec un risque d'impayé faible. Il répond à des situations de rupture familiale ou de difficultés financières.

L'ASMA demande une **réévaluation de 20 % de la subvention** du ministère pour l'aligner sur l'inflation, et la préservation d'un outil d'attractivité dont le rapport du CGAAER de mai 2024 a reconnu le rôle de levier RH.

Échanges

L'administration replace 2025 dans un contexte pluriannuel (sous-consommation pendant et après le covid, subvention maintenue, marges constituées puis utilisées), souligne le maintien de la subvention en 2025 abondée d'une aide exceptionnelle, dans une année budgétaire atypique, et annonce que la convention en cours de rénovation doit donner de la visibilité. Elle propose l'appui du bureau de l'action sanitaire et sociale pour retravailler les grilles de subvention selon les revenus et améliorer le ciblage.

La position de FO. FO a jugé l'offre de l'ASMA préoccupante : davantage de refus, moins de bénéficiaires, moins d'activités. Le contexte budgétaire touche aussi les agents, dont le pouvoir d'achat est gelé avec le point d'indice ; l'ASMA pourrait jouer un rôle de « tampon », mais les chiffres montrent que ce n'est pas le cas. Cette évolution remet largement en cause les objectifs que l'association s'est fixés.

D'autres organisations ont fait remarquer que l'offre d'accompagnement sur le ciblage est bienvenue mais qu'**elle risque d'être inopérante sans budget** : seule la hausse de 20 % compenserait l'inflation. Elles ont regretté que la convention s'éternise, demandé le maintien du prêt social et de l'aide aux familles, aux personnes seules et aux enfants qui ne partent pas, et appelé à une réflexion collective sur l'offre (croisières, culture, voyages) pour environ 30 000 agents.

L'ASMA a retracé l'évolution du barème : subventionnement par tranches (avec des effets de seuil injustes), puis subventionnement linéaire jusqu'à 65 %, puis plafond ramené à 60 % pour rester dans le budget. Supprimer les taux les plus bas ou relever la première marche aurait contredit l'ambition de mixité sociale.

En clôture, l'administration indique que les interventions convergent, que les actions de l'ASMA sont à regarder avec l'ensemble des dispositifs d'action sociale et qu'elle est prête à travailler sur le ciblage en priorité vers les revenus les plus modestes. L'ASMA nuance : elle reste ouverte à tous les agents, tout en souhaitant subventionner davantage les agents en difficulté ; le choix de l'offre relève de son assemblée générale.

À retenir : aucune réponse n'a été apportée à la demande de réévaluation de 20 %.

Protection sociale complémentaire (PSC)

Présentation

Le ministère a déployé la PSC dès le 1er janvier 2025, avec un régime collectif de santé obligatoire (Mercer) et un régime de prévoyance facultatif (Harmonie Mutuelle). Une part des cotisations finance des prestations sociales : 0,5 % pour le fonds d'accompagnement social (FAS) et 2 % pour le fonds retraités (chiffres à vérifier). Les demandes sont instruites par Agrica, avec une réponse sous trois semaines une fois le dossier complet.

- **FAS** : aide financière en cas de difficulté sociale liée à la santé ou au handicap (reste à charge, jusqu'à 3 000 € par année civile) ; prise en charge de 50 % de la cotisation sociale des agents en congé sans rémunération pour raison de santé ; revenu de remplacement pendant le congé de proche aidant ; participation à des séjours adaptés selon le quotient familial. Il finance aussi des actions collectives (une conférence sur les aidants a réuni plus de 450 participants en 2025) et du coaching collectif.
- **Fonds retraités** : prise en charge d'une part de la cotisation au panier de soins sociale selon le quotient familial.
- **Prévoyance** : téléassistance, aide à domicile, réaménagement du logement, et pour les aidants aide aux démarches, jusqu'à 10 séances par an avec un psychologue et dispositifs de répit.
- Un bilan annuel est présenté en début d'année (celui de 2026 début 2027).

Discussions

Les rattrapages de cotisations. Les représentants des personnels ne contestent pas le principe d'un rattrapage, mais ses effets sur des agents modestes : à la rentrée, des retenues de 200 à 300 € ont été opérées sur des salaires d'environ 1 000 € (notamment des AESH), parfois sans aucune information préalable, avec près de la moitié du retard rattrapé en un seul mois. De nombreuses situations de ce type ont été signalées.

L'administration rattache le problème à l'affiliation initiale (des agents n'avaient pas finalisé leur affiliation sans être dispensés) et reconnaît que l'information préalable a pu connaître des « ratés », sans maîtriser toujours le calendrier des prélèvements. Elle annonce trois mesures : information préalable par les gestionnaires RH de proximité, **affiliation plus précoce dès le recrutement** (le délai de 60 jours laissait des agents non affiliés mais redevables) et information systématique sur la PSC dans le dossier d'accueil.

Affiliation automatique et dispense. Une organisation a dénoncé le caractère irrégulier de l'affiliation automatique des contractuels : adresses mail inopérantes, affiliation jamais validée par l'agent, mais prélèvements sans remboursement. Elle a proposé que le fonds d'aide serve à rembourser les cotisations prélevées à tort et noté que la procédure de dispense est presque introuvable. L'administration dit vouloir mieux communiquer sur la dispense et ses justificatifs et examiner les deux points, mais **n'apporte aucune réponse précise sur le remboursement.**

Logement des agents du MAASA

Bilan 2025

Au 31 décembre 2025, **392 agents étaient inscrits** auprès de la cellule logement et **36 logements seulement ont été attribués** (moins d'un demandeur sur dix), pour 15 refus : 12 logements du parc ministériel, 24 via la bourse interministérielle (dont 2 meublés temporaires), et 2 agents ont bénéficié de logements d'urgence. Les demandeurs sont très souvent célibataires (24 des 36 attributions), d'où une forte demande de studios et de F1-F2.

Le ministère dispose de trois canaux : les logements interministériels (le bailleur décide seul), les logements conventionnés avec des bailleurs sociaux (139 logements dont 24 meublés) et les logements dont l'État est propriétaire (Montrouge notamment). Le conventionnement a coûté 300 000 € en 2025.

Perspectives

- Appel d'offres pour la gestion immobilière des biens du ministère (Montrouge) dans les prochains mois, pour améliorer la rotation.
- Transformation progressive des F1 et F2 libérés en meublés pour les primo-affectations, en maintenant les logements familiaux.
- Recours au bail mobilité (10 mois maximum, non renouvelable) et au logement lié à l'exercice d'une fonction.
- Évolutions de la bourse interministérielle en 2026 (historique de recherche, échanges avec les instructeurs).
- Partenariats : ADIL 75 (conseil juridique, fiscal et financier) et Crédit social des fonctionnaires (convention limitée à l'administration centrale, extension visée en 2026).

Échanges

Politique d'augmentation de la rotation. **FO** a jugé la politique d'augmentation de la rotation très compliquée pour le bureau et contraignante pour les agents, pour une plus-value faible (un ou deux logements de plus) : investir dans deux ou trois logements supplémentaires donnerait les mêmes bénéfices et éviterait une « usine à gaz ». L'administration partage le refus de l'usine à gaz mais défend l'objectif de

réserver ces logements aux agents du ministère, en particulier aux primo-arrivants en région parisienne, avec un critère d'équité sociale.

D'autres organisations ont souligné la lourdeur du système et demandé s'il était possible de conserver des biens de l'État plutôt que de les vendre. L'administration répond que le ministère optimise tous les leviers mais **ne lancera pas de programme d'acquisition immobilière**, qui dépasserait ses capacités budgétaires et de gestion. La ligne est celle d'une offre stable et diversifiée.

Restauration collective. Le périmètre présenté compte six restaurants pour l'administration centrale. En 2025, 141 638 couverts ont été servis, dont près de 89 % dans un seul restaurant. Le ministère a pris en charge l'intégralité des hausses de tarifs (environ 9 800 €) et maintient l'aide au repas de 1,42 € HT (1,62 € TTC) pour les agents sous un seuil d'indice. Les services déconcentrés représentent 53 915 passages en caisse pour 793 786 € de dépenses.

Des démarches de qualité ont été présentées : remplacement des contenants plastique (verre, contenants personnels), diversification de l'offre végétarienne, application d'EGalim (66 % de produits durables et de qualité, dont 26 % de bio). Une convention a été signée avec le CROUS de Toulouse pour les agents d'administration centrale localisés sur place.

Restauration collective. FO a relevé que la présentation se concentrait sur l'administration centrale et a demandé quelle proportion d'agents a accès à une restauration collective, quels palliatifs existent (titres-restaurant) et si les agents des DDI sont comptés. L'administration affirme que l'objectif est une restauration de proximité pour chacun, que les titres-restaurant ne concernent que les postes frontaliers, et que le GT présente les données dont elle a le pilotage ; **aucune proportion n'est donnée.**

Des représentants ont rappelé qu'une grande partie des agents (établissements scolaires, AESH, AED aux rémunérations très faibles) n'a pas accès à l'aide au repas, et que les étudiants des lycées agricoles n'ont pas accès au repas à 1 €. Le sujet est « identifié avec la DGER », sans piste concrète. Les disparités régionales ont aussi été illustrées par le cas d'un site sans restaurant administratif, où les repas coûtent 11 à 12 € contre 5 à 7 € en restaurant administratif ; l'administration propose de travailler avec les secrétaires généraux de DRAAF et de partager les bonnes pratiques.

Egalim. FO a salué la mise en œuvre d'EGalim et posé trois questions : la suppression des emballages jetables a-t-elle fait baisser les repas à emporter ? La situation financière du restaurant s'en est-elle ressentie ? Peut-on harmoniser les tarifs entre les restaurants de l'administration centrale pour plus d'équité ? La réponse n'a porté que sur les contenants : **rien sur la fréquentation, l'équilibre financier ni l'harmonisation des tarifs.** Sur les produits locaux, l'administration indique que l'intervention du Premier ministre incite fortement à l'approvisionnement local et français, avec un élargissement progressif à l'échelle européenne quand le local est introuvable.

Prestations sociales 2025

Présentation

L'enveloppe globale est quasi identique à celle de 2024 (variation de l'ordre de 2 %). Certaines catégories varient fortement, mais ces écarts proviennent d'une opération de fiabilisation comptable (extraction des données de Chorus, tri manuel selon le plan comptable de l'État, rééquilibrage entre « famille » et « autres

prestations »), non d'un changement chez les bénéficiaires. La photographie 2025 fait ressortir la centralité des aides au handicap et la poussée des demandes d'aide au logement. Une note de service de 2026 demande aux services déconcentrés d'imputer correctement les dépenses.

Échanges

Le programme 149. FO a remarqué que les programmes présentés ne comprenaient pas le 149. L'administration répond qu'il ne porte que des dépenses hors titre 2 (interventions et subventions aux opérateurs) et aucun emploi : les agents qui mettent en œuvre ces politiques relèvent du programme 215.

Aide à la scolarité et fratries. FO est revenu sur une question déjà posée : dans le calcul de l'aide à la scolarité, une demi-part supplémentaire est accordée pour l'enfant en situation de handicap, mais cette bonification n'est pas maintenue pour calculer l'éligibilité des autres enfants de la fratrie. Cela crée un sentiment d'injustice, le handicap pesant sur toute la famille. L'administration indique que la demande est en cours d'instruction, sans élément de réponse.

Déménagements vers ou depuis l'outre-mer. Une alerte a été portée sur les coûts (réservation anticipée des conteneurs, plusieurs mois de loyer à avancer) et sur la nécessité de simplifier ou d'anticiper la demande d'aides. L'administration reconnaît des coûts importants et dit en tenir compte dans le plan d'action à venir.

Constat d'ensemble : sur la fratrie comme sur l'outre-mer, l'administration renvoie à un plan d'action sur les barèmes, **sans calendrier ni engagement précis.**

Prest'Agri : le futur outil de gestion des prestations

Présentation

Prest'Agri (nom provisoire) est un outil numérique de dépôt et de gestion des prestations sociales, porté par le bureau de l'action sanitaire et sociale, le SRH et la Ruche numérique. Il vise à faciliter le dépôt des demandes, accélérer l'instruction et permettre le pilotage des crédits, selon le principe « dites-le nous une fois ». Il comprend cinq briques : simulateur d'éligibilité, constitution du dossier par l'agent (au fil de l'eau), instruction par les gestionnaires, transmission pour mise en paiement et pilotage. Des connecteurs avec le SIRH, Chorus et d'autres administrations éviteront de redemander certificat de scolarité, RIB ou livret de famille. La constitution d'un dossier pourrait tomber à environ 10 minutes. Le produit est au stade de « minimum viable », avec un panel de testeurs que les représentants sont invités à rejoindre.

Échanges

FO a salué l'initiative mais s'est inquiété du risque d'inéligibilité à tort : un agent dont le **supplément familial de traitement** serait suspendu par erreur dans le SIRH pourrait être déclaré inéligible. FO a demandé que l'outil indique la raison d'un refus pour que l'agent puisse réagir. Le bureau répond qu'aucun lien n'est fait avec le supplément familial à ce stade (c'est le livret de famille fourni par l'agent qui compte, rien n'est bloquant), que la faisabilité technique d'un lien sera étudiée dans les six prochains mois et qu'un message signalera toute pièce manquante.

FO a aussi demandé s'il s'agissait d'un **véritable simulateur de droits** ou d'un simple contrôle d'éligibilité : c'est le second cas, le simulateur de droits étant un objectif à long terme mais pas une priorité.

Sur les **gains de gestion et la communication** (**FO** a interrogé les deux points), l'administration met en avant un seul outil à la place de plusieurs circuits, moins de dossiers à contrôler, une meilleure qualité de service, et des instructeurs recentrés sur le contrôle. Un arbitrage est attendu pour obtenir cette année une personne chargée du déploiement ; des guides et un support utilisateur sont prévus, avec une communication interne via des relais dans les établissements et administrations.

Les « secours » - Aides aux agents en difficultés financières

Présentation

Le dispositif et le bilan 2025. Le secours est une **aide financière non remboursable, facultative et ponctuelle**, pour les agents en situation pécuniaire particulièrement difficile (titulaires, stagiaires, contractuels sous conditions d'ancienneté, retraités, ayants droit). La situation est examinée par l'assistante de service social puis par la commission consultative, qui se réunit une fois par mois. L'aide alimentaire d'urgence (jusqu'à 1 500 €) ne passe pas en commission.

En 2025, **376 dossiers** ont été traités (262 issus du fonctionnement habituel, 114 liés à Mayotte), presque tous acceptés. 21 dossiers d'aide alimentaire d'urgence ont été traités. Les difficultés budgétaires arrivent largement en tête, devant la santé, la famille, le logement et le travail. Près de la moitié des demandes viennent de l'enseignement technique agricole, suivi des DDI ; **73 % des demandeurs sont des femmes**, avec de nombreuses familles monoparentales.

Échanges

Les représentants des personnels ont montré que **bien des secours sont la conséquence d'erreurs de gestion RH** :

- retenues de trop-perçu en bloc sans prévenir l'agent ;
- lenteurs ou erreurs dans les documents transmis à la CPAM ;
- jours de carence retenus en plus des trois jours de la CPAM, notamment pour des AESH ;
- salaires non versés à la prise de poste, avec parfois un mois entier sans revenu pour des contractuels, et un bulletin non régularisé qui pèse ensuite sur d'autres aides (APL) ;
- **FO** a également soulevé les arrêts de travail donnant lieu à une réduction de 50 % du traitement : mal pris en compte à temps, ils entraînent à la reprise des régularisations très importantes, qui conduisent à des demandes de secours. Une meilleure gestion éviterait des secours attribués pour cause de mauvaise gestion de la rémunération.

Il a été demandé que le bureau de gestion saisisse immédiatement le bureau de l'action sociale en cas de salaire non versé, sans démarche préalable de l'agent et sans condition de ressources du foyer. Une communication sur le dispositif a aussi été demandée, car il reste méconnu (lycées techniques, gestionnaires de proximité, infirmières), ainsi qu'une clarification sur l'existence d'un plafond de revenus, après le cas d'une agente de catégorie A à qui l'on aurait répondu qu'elle « gagnait bien sa vie ».

Les réponses de l'administration

- Elle reconnaît des difficultés dans les deux sens (agents non payés à la prise de poste, rémunérations maintenues trop haut) et indique que toute la chaîne RH a été mobilisée à la rentrée malgré une hausse significative du nombre de contractuels recrutés, sans atteindre l'objectif à 100 %.
- Sur l'aide alimentaire, le cadre réglementaire et budgétaire impose d'examiner la situation du foyer, conjoint compris ; **elle n'accepte pas de lever cet examen**. D'autres secours pourraient être instruits plus vite, y compris entre deux commissions.
- Le service social reçoit toute personne en difficulté sans tenir compte des catégories, et beaucoup de demandes de catégorie A ont été acceptées.
- Les règles applicables seront partagées avec les organisations syndicales, avec des relais auprès des RH de proximité, des SRFD et des secrétaires généraux de DRAAF, et une mise à jour de l'intranet.

En conclusion, l'administration affirme que les projets en cours sur les candidatures, les contrats et la signature électronique doivent sécuriser les transmissions pour que contrats et traitements soient versés à temps et au bon niveau : c'est « le socle de base », les secours restant destinés aux difficultés exceptionnelles.

Conclusion et analyse FO

Ce groupe de travail a mis en évidence un **décalage entre les dispositifs d'action sociale existants et les difficultés concrètes** rencontrées par les agents. Trois sujets ont particulièrement mobilisé les représentants des personnels : les restrictions budgétaires de l'ASMA, les problèmes d'affiliation et de rattrapage de la PSC, et les dysfonctionnements de rémunération.

L'administration a reconnu plusieurs difficultés et annoncé des travaux d'amélioration. Mais les deux demandes les plus importantes restent **sans réponse concrète** à l'issue de la réunion : l'augmentation des moyens de l'ASMA, et la prise en charge immédiate des agents privés de rémunération.

Les demandes portées par FO

- Une **revalorisation de la subvention de l'ASMA** pour compenser l'inflation, afin de ne pas sacrifier les agents modestes et la mixité sociale.
- Des **mesures pour que chaque agent soit payé à temps dès le premier mois**, et le déclenchement immédiat d'une aide d'urgence en cas de salaire non versé par la faute de l'administration.
- Une **information préalable et un échelonnement systématique des rattrapages de cotisations PSC**, une validation effective de l'affiliation par l'agent et une information claire sur la dispense.
- Un accès à la restauration et à une aide au repas pour tous les agents, y compris dans les établissements, pour les AESH et AED et pour les services déconcentrés.
- Un **calendrier et des engagements précis dans le plan d'action** sur les barèmes (fratries, outre-mer).
- Des **outils de pilotage nationaux pour réduire le retard du programme 143** sur l'emploi des travailleurs handicapés, et une vigilance sur le vieillissement des bénéficiaires.
- Un **outil Prest'Agri qui explique les refus et ne pénalise pas les agents** victimes d'erreurs administratives.

FO Agriculture continuera de porter ces dossiers lors des prochaines instances, en particulier au CSA



ministériel.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

